

TOUT SAVOIR SUR LA FORMULE PREMIUM

<p>Découvrir la formule premium</p>	<p>La formule Premium permet de bénéficier d'un rythme de scolarité de 2 jours en formation / 3 jours en entreprise ou 1 semaine / 1 semaine selon la filière (planning sur demande), le reste étant consacré aux stages obligatoires.</p> <p>Vous pouvez, également, trouver un emploi étudiant permettant de financer la formation.</p> <p>Il est préférable d'avoir la même entreprise toute l'année.</p> <p>Cette formule vous permet d'organiser votre temps afin d'optimiser votre formation et votre professionnalisme en ayant l'opportunité d'approfondir les notions de cours ou/et la possibilité de multiplier les stages qui, souvent, débouchent sur des offres d'alternance et même d'emploi à l'issue des 2 années de formation.</p>
<p>Les avantages de la formule premium</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etoffer son expérience professionnelle en réalisant des stages en entreprise (6 à 14 semaines obligatoires) • La possibilité d'adapter les missions du stage aux besoins des travaux à réaliser pour l'obtention du diplôme ou de la certification visée. • Une transition plus facile entre le rythme « scolaire » et « professionnel ». • L'opportunité de basculer à tout moment vers un mode « alternance » • La possibilité de venir au centre hors semaine de cours afin d'approfondir certaines notions
<p>La gratification</p>	<p>Une gratification doit être versée au stagiaire lorsque la durée d'un stage au sein d'une entreprise est supérieure à 2 mois consécutifs ou lorsqu'au cours d'une même année scolaire ou universitaire, la durée totale des stages effectués par un même stagiaire au sein d'une même entreprise est supérieure à 2 mois, consécutifs ou non.</p> <p>Pour les conventions de stage conclues à partir du 1er septembre 2015, la gratification versée au stagiaire est exonérée des cotisations sociales dans la limite de 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale multiplié par le temps de présence dans l'entreprise</p> <p>Ainsi, pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures, le seuil d'exonération s'élève à 591.51 euros (15% x 26 € x 151,67) par mois en 2021</p> <p>Ex : Pour un Premium réalisant 70h de stage sur 1 mois, la gratification sera : 15% x 26€ x 70H=273.00€</p>

L'organisation	<p>Afin d'assurer la bascule d'un mode à l'autre et de favoriser la professionnalisation des apprenants, les alternants et les Premium sont regroupés dans les même cours. Le rythme « d'alternance » est donc le même pour chaque formule.</p> <p>Les Premium ont accès au matériel d'ETIIC hors périodes de formation afin d'approfondir les notions ou travailler leurs dossiers avec la possibilité de solliciter l'équipe enseignante en cas de besoin.</p>
-----------------------	--